

Nouméa, le - 6 JAN. 2017

Direction de  
l'Environnement

Service des installations  
classés et des impacts  
environnementaux et des  
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :  
20 34 00

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
denv.contact@  
province-sud.nc

*Le Directeur*

à

Monsieur  
AGRICAL  
BP C 4  
98848 NOUMEA CEDEX

Objet : Visite d'inspection réalisée le 23 décembre 2016 sur les parcelles d'épandage de l'exploitation d'Agrical, sise lot 9 PIE, Tamoã, commune de Païta  
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 23 décembre 2016 sur les parcelles d'épandage de l'exploitation d'Agrical, sise lot 9 PIE Tamoã, commune de Païta.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

  
Le directeur de l'environnement

Copies :

- Ville de Païta
- Direction du développement rural